

31 mai et 01 juin 2018

Université de Printemps

EDARA

ÉCOLE DES AVOCATS
Rhône-Alpes



AU PALACE DE MENTHON

74290 Menthon St-Bernard

Information : www.edara.fr m.charbon@edara.fr - 04 78 37 30 15

Possibilité de prolonger votre séjour le temps d'un week-end

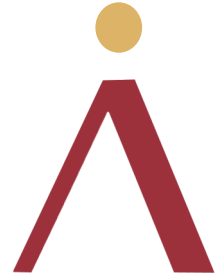
Les formations ne sont pas ouvertes au fif-pl individuel - Prise en charge possible Actaliens www.actaliens.fr

1 journée = 7 heures validées - Déjeuner sur place



PROGRAMME

Droit du travail



MACRON ORDONNANCES ET DECRETS

09:30 / 17:00

Me MEYER Georges et Me BACHELOT LUC

1. La négociation collective

1.1. La hiérarchie des normes

1.1.1. L'articulation accord de branche / accord d'entreprise

1.1.2. L'articulation accord d'entreprise ou d'établissement et le contrat de travail

1.2. Les niveaux de négociation

1.2.1. La négociation obligatoire dans la branche

1.2.2. La négociation obligatoire dans l'entreprise

1.2.3. La négociation dérogatoire

Focus sur la contestation des accords collectifs

2. Les représentants du personnel

2.1. Le CSE

2.2. Le CSE central et les CSE d'établissement

2.3. Les représentants de proximité

2.4. Le Conseil d'entreprise

3. La sécurisation de la rupture du contrat de travail

3.1. Le barème des indemnités de rupture

3.2. Le formalisme de la rupture

3.3. Les délais de recours en cas de contestation de la rupture du contrat de travail

3.4. Le licenciement pour inaptitude

3.5. Le licenciement pour motif économique

3.6. La rupture conventionnelle collective

4. Les dispositions afférentes à différentes formes d'exécution du contrat de travail

4.1. Les CDD/CTT et la branche

4.2. Les CDI de chantier

4.3. Les prêts de main d'œuvre

4.4. Le télétravail

4.5. La pénibilité

4.6. Le travail de nuit

Jeudi 31 mai 2018

JOURNÉE FAMILLE * : LA PRATIQUE DES LIQUIDATIONS DU RÉGIME MATRIMONIAL DANS LE CADRE DU DIVORCE À L'AUNE DE LA RÉFORME DES OBLIGATIONS
Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine
09:30 / 12:30 - 14:00 / 17:00
Mme FERRE-ANDRE Sylvie

JOURNÉE DROIT DU NUMÉRIQUE * : RÉGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES AU SEIN DES CABINETS - LES ENJEUX DE L'AVOCAT CONNECTÉ
Droit des nouvelles technologies, l'informatique et de la communication
09:30 / 12:30 - 14:00 / 17:00
Me ROCHE Thomas et Me CHABERT Alexis

JOURNÉE PROCÉDURE CIVILE : RÉFORME DE LA PROCÉDURE D'APPEL ISSUE DU DÉCRET DU 06 MAI 2017 :
TECHNICITÉ, CÉLÉRITÉ ET SÉVÉRITÉ
Vue professionnelle
09:30 / 12:30 - 14:00 / 17:00
Me POYET Bertrand

JOURNÉE DÉONTOLOGIE ET HONORAIRES :
RAPPEL DES RÈGLES APPLICABLE - FACTURATION ET DÉONTOLOGIE : PARADOXE OU SYNERGIE ?
« ou comment augmenter l'une sans entamer l'autre »
Déontologie
09:30 / 12:30 - 14:00 / 17:00
Mme le Bâtonnier BLOISE Agnès et Mme le Bâtonnier LYONNAZ Patricia

Vendredi 01 juin 2018

JOURNÉE DROIT SOCIAL * : MACRON : ORDONNANCES ET DÉCRETS
Droit du travail
09:30 / 12:30 - 14:00 / 17:00
Me MEYER Georges ET Me BACHELOT Luc

RESPONSABILITÉ DES CONSTRUCTEURS ET DE L'ASSURANCE CONSTRUCTION * :
ACTUALITÉ, ÉVOLUTION, RÉVOLUTION
Droit immobilier
09:00 / 13:00
Me ROBICHON Jean

ACTUALITÉ DROIT DES SOCIÉTÉS * : ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE EN DROIT DES SOCIÉTÉS, (associés dirigeants, pactes statutaires et extra-statutaires)
PREMIERS REGARDS SUR LE PROJET DE LOI PACTE 2018
Droit des sociétés
09:00 / 13:00
M. FAVARIO Thierry

« LA RÉFORME » DE LA RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS * : PRÉCISIONS ET MODIFICATIONS APPORTÉES PAR LA LOI DE RATIFICATION À L'ORDONNANCE DU 10/02/2016
Droit commercial, des affaires et de la concurrence
14:00 / 18:00
M. CHENEDE François

DROIT PÉNAL * : LES NULLITÉS DE PROCÉDURE : COMMENT LES FAIRE VALOIR UTILEMENT ?
Droit pénal
14:00 / 18:00
Me SAINT-PIERRE François

Informations personnelles

6 heures de formation = 7 heures validées

journée repas compris 260 €

1/2 journée sans repas 160 €

- de 2 ans d'exercice : journée repas compris 160 € 1/2 journée sans repas 80 €

Nom : Prénom.....

Nom de votre cabinet :

Adresse :

Barreau de : Date de naissance* / / Date de prestation de serment

Téléphone : Mobile : Toque :

Email :

« enregistré sous le numéro 84691490869. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État ».
Les formations signalées par un astérisque * sont validées au titre de la spécialisation
Les formations ne sont pas ouvertes au fif-pl individuel - Prise en charge possible Actaliens www.actaliens.fr

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement inférieur à 15 jours
Inscription validée à réception du chèque - Places limitées
Pour toute information complémentaire, contactez Marianne CHARBON au 04 78 37 30 15 / m.charbon@edara.fr